

Les étudiants du comité de mobilisation de l'université Paul Valéry ont aujourd'hui besoin de la solidarité des acteurs du mouvement social...

Les étudiants étaient présents lors de toutes les actions de blocage de l'économie organisées par les salariés lors de ces dernières semaines, ils savent que cette solidarité est possible et effective.

Hier, s'est tenue à l'université Paul Valéry une assemblée générale dans des conditions très difficiles : électricité de l'amphithéâtre coupée par l'administration, débrayage des cours voisins pour le seul moment du vote du blocage, présence massive d'étudiants de l'université de droit...

Une majorité écrasante a voté le déblocage de l'université. Pour autant, environ deux cents étudiants restent mobilisés : nous poursuivons l'information des étudiants, nous avons mis en place une université du savoir critique et toute une série d'ateliers....

La veille de cette assemblée générale, les syndicats étudiants informaient des acteurs de ce mouvement que l'administration de l'université Paul Valéry avait porté nominativement plainte auprès du procureur contre eux et qu'une procédure d'exclusion de l'université était en marche.

Le vendredi 29 octobre à l'Université Paul Valéry se tenait une action contre le Conseil d'administration pour protester contre la fermeture administrative de la fac et l'intervention policière de la semaine précédente.

L'action était censée se passer selon les modalités classiques des envahissements de CA. Arrivant avant l'heure prévue du CA et les portes étant fermées, tout s'est un peu emballé et les portes du CA ont été forcées. Ensuite les manifestants sont restés à l'extérieur du bâtiment administratif. Des photos ont vraisemblablement été prises par des personnels de l'université et une liste de noms associées à ces photos.

L'administration semble ainsi avoir constituée une liste « noire » de militants soit disant à l'origine des attaques. Elle a porté plainte auprès du procureur contre plusieurs étudiants, pour la plupart organisés, pour vol, violences et dégradations.

Elle a aussi engagé une procédure d'exclusion de l'université par conseil de discipline. Le procès d'intention est politique, et la réaction de l'administration totalement disproportionnée. Une partie des étudiants incriminés n'étaient même pas présents lors de cette action !

Suite à un premier débat avec la présidence, l'administration a suspendu la procédure d'exclusion pour trois des militants organisés. Restent donc les plaintes pour tout le monde et le risque réel d'exclusion pour trois d'entre eux. Face à cette répression arbitraire et les risques réels encourus par ceux qui subissent les poursuites, nous avons besoin de votre soutien. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de vous déplacer lors de l'entretien du lundi 8 novembre à 11h à l'université Paul Valéry, devant le portail de l'entrée principale afin de soutenir les trois étudiants qui vont « comparaître » ce jour-là (Florian, vous accueillera). Nous vous demandons également de bien vouloir donner à l'adresse suivante chloe.monroig@gmail.com un accord pour signature de la motion ci-jointe.

Comité de mobilisation étudiant

Contacts : Chloé 0607260033 chloe.monroig@gmail.com
Florian 0665571772 bugin@no-log.org

Motion :

Devant l'arbitraire et la disproportion de la répression politique et la stratégie de tension organisée par l'administration de l'université Paul Valéry, nous affirmons notre solidarité avec les étudiants, acteurs du mouvement social et revendicatif qui nous animent. Nous réclamons :

- L'abandon des sanctions et des procédures d'exclusion
- Le retrait des plaintes nominatives au pénal et la communication de la liste fournie au procureur
- La destruction du fichier illicite constitué par l'administration de l'université qui viole les articles 131.13, 226.16, 226.21 du code pénal (respectivement : l'information des personnes, la demande d'autorisation à la CNIL, la finalité des traitements).